



38^{èmes} MUSICALIES EN SOLOGNE

Festival des Arts Populaires en Musique

Les 2-3-4 mai 2025 à Pierrefitte Sur Sauldre (Loir-et-Cher)

BULLETIN D'INSCRIPTION GROUPE BÉNÉVOLE

À renvoyer avant le 14 janvier 2025 à l'adresse suivante :

musicaliesensologne@gmail.com

Attention : Le nombre de créneaux destinés aux scènes ouvertes des après-midi et aux scènes sonorisées du samedi soir étant limité, **le festival peut être amené à refuser des candidatures.**
Merci de votre compréhension.

Nom du groupe ou de l'artiste :

Nombre de personnes :

Style :

Instruments :

Site internet :

Liens audio ou vidéo :

Coordonnées du représentant :

Nom - Prénom :

Adresse postale :

.....

Tél. :

E-mail :

Musicalies en Sologne - Union Pour la Culture Populaire en Sologne
1 Rue de la Grotte 41210 La Marolle en Sologne

Tél. 06 25 07 66 88 - E-mail : musicaliesensologne@gmail.com - Site : www.ucps.fr

Souhaitez participer à (au besoin indiquez l'ordre de préférence)

❖ **ATELIERS** durée 1h30 à 2h entre 9h30 et 11h30 (à vous de préciser)

NATURE de l'Atelier :

samedi - Horaire souhaité :

sur une scène couverte dans une salle

dimanche - Horaire souhaité :

sur une scène couverte dans une salle

❖ **SCÈNE OUVERTE COUVERTE ET EN ACOUSTIQUE** (durée du passage **1h***)

samedi de 14h à 19h - Horaire souhaité :

scène avec parquet dans une salle scène sans parquet

dimanche de 13h30 à 18h30 - Horaire souhaité :

scène avec parquet dans une salle scène sans parquet

Nature de la prestation :

❖ **SCÈNE OUVERTE BAL NOCTURNE SUR PARQUETS COUVERTS, SONORISÉE**
(durée du passage **1h30***) (balance sur le 1^{er} morceau)

samedi de 21h15 à 22h45
ou 21h30 à 23h

de 23h à 0h30
ou 23h15 à 0h45

❖ **LA GRANDE VEILLÉE (dimanche soir), nous la souhaitons collective et participative.**

Vous avez une proposition à nous faire, dites-nous quoi et comment vous l'envisagez.
(5 à 8 min). Nous vous contacterons pour une organisation précise de la soirée.

M'engage à respecter les horaires et arrêter le bruit dans le village après l'heure de fin des animations : ← **MERCI DE COCHER LA CASE POUR ACCORD.**

Rappel : * Chaque temps de passage inclut le temps d'installation.

Le festival met à disposition des artistes une consigne libre. Matériels et instruments restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.